



Carnet au 20 mai 2006

*Marguerite*

---

**Les Carnets de MARGUERITE**

---

# Pays de Retz Atlantique L'accueil des 0-10 ans

Rencontre-échanges de Préfailles  
20 mai 2006

Carnet établi avec la participation de :

- la Fédération Animation Rurale 44 et des participants à la rencontre.

Avec, à la technique : Dominique Laperrière (AR 44) et Anne-Laure Desgris (CRES de Bretagne)

---

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Bretagne (CRES), l'Association Petite Enfance d'Angers (APE), l'Association Parents Professionnels Enfants Finistère (APEFI), le Collectif pour l'accueil des jeunes enfants PARENbouge, la Fédération Animation Rurale 44, la Fédération des Comités d'Entreprises FACE – Cezam Bretagne, la Conférence des Villes de Bretagne, la Mutuelle Atlantique Enfance & Famille (MAEF), la Mutualité Française des Côtes d'Armor, la Mutualité Sociale Agricole du Maine et Loire, la SCOP Initiatives Compétences.



# Pays de Retz Atlantique

## L'accueil des 0-10 ans

### Rencontre-échanges de Préfailles 20 mai 2006

L'accueil et la garde d'enfants sont un enjeu sociétal qui concerne à la fois la vie professionnelle, la vie sociale et la vie personnelle des parents.

Depuis 2005, un groupe projet mode de garde, composé de parents, d'élus, de gestionnaires de structures d'accueil, de professionnels de l'enfance, d'acteurs de l'action sociale, de l'économie sociale, de l'économie libérale, travaille à la recherche de solutions adaptées aux besoins dans le cadre du projet européen Equal MARGUERITE (Mutualiser et Associer nos Ressources pour Gérer de façon Utile à l'Emploi des Réseaux d'Initiatives pour des Temps Equilibrés).

Ce groupe projet a organisé la Rencontre-échanges de Préfailles autour de 3 actions : deux ateliers d'échange et de réflexion et un témoignage d'expérimentation :

- Atelier 1 « les horaires atypiques, comment les financer ? »
- Atelier 2 « les besoins des partenaires sociaux : comment les identifier ? »
- Grand témoin : le Projet MAMHIQUE 22

La journée de Rencontre-échanges et ce rapport doivent permettre une mobilisation de nouveaux acteurs et la mise en place des synergies nécessaires pour la réalisation d'expérimentations sur le territoire.

**« On passe de quelque chose d'isolé, de problématiques individuelles, à une parole collective et à partir de là elle peut être entendue et elle a plus de sens »**

# Table des Matières

<b>FIL ROUGE DE LA JOURNÉE</b>	<b>4</b>
<b>I – PAROLES DE CHACUN : parents et autres participants</b>	<b>5</b>
Paroles d’habitants	5
Paroles de citoyens	6
Paroles de salariés	7
Vers des pistes de réflexion	9
<b>II - Pistes abordées</b>	<b>10</b>
L’existant en matière d’accueil du jeune enfant	10
Les évolutions nécessaires	12
Les innovations	14
Vers des moyens à mettre en oeuvre	16
<b>III - Les financements</b>	<b>17</b>
Familles	17
Structures d’accueil collectif	18
Collectivités territoriales	19
Entreprises	20
Vers de nouvelles orientations financières	21
<b>IV – Les conditions de la réussite</b>	<b>22</b>
<b>Annexes</b>	<b>24</b>
L’historique du projet	24
Les partenaires Marguerite	26
L’annuaire des participants	27
Glossaire	28

# FIL ROUGE DE LA JOURNÉE

*« Le parent premier éducateur de son enfant mais le parent dans toutes ses dimensions aussi bien salarié qu' éducateur, acteur social, citoyen... »*

**C'est dans cet esprit que s'est déroulée la rencontre du 20 mai 2006, et les paroles des participants, captées et retranscrites sont le fil rouge de la rédaction de ce rapport.**

*« On est dans cette réflexion sur l'accord égalité professionnelle homme femme, la parité. On est dans cette réflexion là, la réduction du temps de travail qui a amené des horaires particuliers... »*

**Au cours de cette journée a été travaillée la question du besoin de l'accueil de l'enfant sur des horaires atypiques ou des temps allongés, besoin non satisfait actuellement sur le territoire du Pays de Retz Atlantique, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour créer des solutions adaptées.**

*« Je n'ai pas spécialement des horaires atypiques mais comme je travaille et que je suis cadre... Mes horaires c'est plutôt 8h le matin et 19h le soir (...) une heure de route le matin, une heure de route le soir. Avec mon mari on est dans la même situation tous les deux. C'est pas facile de trouver quelqu'un qui vienne le matin à 6 heures et qui emmène les enfants à l'école... »*

**Les temps « allongés » correspondant à l'éloignement des bassins de vie des bassins d'emplois deviennent de plus en plus fréquents avec l'explosion démographique de certains territoires. Les parents doivent « composer » avec cette nouvelle donnée.**

*« Pour moi c'est un bonheur de ne pas travailler le mercredi. Mais pour des gens qui auraient envie de changer de profil ou de monter dans la hiérarchie, ce n'est pas possible... »*

*« Comme j'avais déjà mes enfants je les ai gardés ! J'ai adapté les choses et j'ai changé de travail. Je me suis adaptée à ce qu'on me demandait, à ce qu'on me proposait, alors que ce qui me plaisait c'était le travail que je faisais... »*

**Ce sont majoritairement les femmes qui « adaptent » leur vie professionnelle. La question des freins culturels et sociaux, et notamment de l'égalité des chances homme/femme, a donc été soulevée.**

*« Mettre en relation des gens qui sont de secteurs d'activités différents mais sur une même zone géographique pour arriver à trouver une solution(...) »*

*« On a chacun nos spécificités, chacun nos soucis, chacun nos domaines de compétences, donc comment créer des liens, du réseau, des contacts ? Comment peut-on échanger, comment peut-on rassembler tout cela ? »*

**La participation à un programme européen EQUAL, a permis une mutualisation des ressources et expériences des deux régions Pays de la Loire et Bretagne pour nourrir le projet territorial.**

# I – PAROLES DE CHACUN : parents et autres participants

**« Il faut chercher ce qui est bien pour l'enfant, c'est difficile à trouver. »**

Le groupe projet a produit un diagnostic de territoire en 2005, qui, pour la partie repérage des besoins s'est appuyé sur un questionnaire aux parents.

On observe que les paroles captées lors des ateliers et des débats, et retranscrites dans ce chapitre, rejoignent les constats et préconisations du diagnostic.

## Paroles d'habitants

---

*« J'habite en campagne, donc il faut que la personne ait une voiture. Je ne vais pas faire appel à une petite jeune de 16 ans. »*

*« Il y a un cruel manque de nourrice, pas de crèche parce qu'on est dans des petites communes rurales. »*

*« Je me souviens, je travaillais dans une Communauté de Communes. Un des élus, maire d'une petite commune, donc qui n'a pas de moyens, a priori il se disait : « l'accueil des jeunes enfants, nous on ne peut pas faire grand-chose » mais il était toujours là et il voulait agir. »*

**Des disparités existent sur le territoire selon que l'on est en ville, en bourg ou en campagne : dans les moyens des collectivités territoriales, mais aussi dans les moyens que les parents peuvent mettre en œuvre.**

*« On a eu 4 enfants, pas forcément de nourrice, la famille éloignée... alors qu'est ce qu'on fait ? »*

*« Je suis l'intruse, je viens de loin, et dans ce cas-là on n'a pas de famille sur qui on puisse s'appuyer, pas encore d'amis sur qui on peut compter, alors parfois avec les yeux comme ça on arrive à faire pitié mais c'est pas comme cela qu'il faut que ça marche. »*

**Le Pays de Retz est en fort développement. L'augmentation de la population est essentiellement due au solde migratoire, les solidarités familiales sont rompues.**

*« On ne connaît pas forcément les voisins.. »*

*« C'est par manque de communication, ou peut être que les gens n'osent pas.... »*

**Il faut du temps pour construire un lien social.**

*« [J'ai] une heure de route le matin, une heure de route le soir. Avec mon mari, on est dans la même situation... »*

**La mutation du territoire est aussi liée à l'éloignement des bassins de vie et des bassins d'emplois et à la modification de la répartition des catégories sociales professionnelles.**

*« Les solutions n'existent pas d'avance, on ne peut pas copier coller, il faut un peu d'élan. »*

*« S'il n'y a pas de dynamique, les gens ne vont pas innover de façon adaptée à ce secteur-ci. »*

**Les solutions ne peuvent qu'émerger d'une dynamique prenant en compte les nouveaux besoins du terrain.**

*« Avoir un môme, moi j'ai l'impression que ça éduquait plus les parents que les enfants.  
Beaucoup de personnes ont senti des enjeux quand ils ont eu de jeunes enfants. »*

*« Quand j'ai rencontré le questionnaire je me suis dit : enfin quelqu'un qui s'intéresse à moi, enfin  
quelqu'un qui se pose des questions que je me pose tous les jours. »*

*« J'ai rejoint le groupe grâce à une voisine qui m'a donné un questionnaire »*

*« Que les parents osent se mettre en relation avec d'autres et que les autres les reconnaissent. »*

**Il faut enclencher des dynamiques. Les associations peuvent être un vecteur important pour leur mise en place sur le terrain. Elles permettent aussi la (re)création de solidarités de proximité.**

*« Pour que ça réussisse il faut que toutes les parties prenantes soient là : il y a les parents, les services, les  
organismes sociaux, les élus, les CE, les syndicats. »*

*« On déplore l'absence de la CAF et des élus. »*

*« Si les femmes arrivent à concilier aujourd'hui c'est parce qu'elles arrivent à échanger et à trouver des  
solutions par elles-mêmes et pas parce qu'on les aide particulièrement. »*

**Les parents se sentent parfois un peu seuls et souhaitent une concertation avec les politiques et acteurs sociaux.**

*« Faire remonter les besoins ce n'est pas suffisant, il faut aussi les transformer. »*

*« On a chacun nos spécificités, chacun nos soucis, chacun nos domaines de compétences, donc comment  
créer des liens, du réseau, des contacts ? Comment peut-on échanger,  
comment peut-on rassembler tout cela ? »*

*« On met un temps d'accompagnement qui est du temps de parents un peu indemnisé, un chargé de  
mission, ou une dynamique locale qu'elle soit syndicale, territoriale ou autre.  
Quelque fois juste une journée par semaine. »*

**Coordonner les actions, échanger, mutualiser pour concrétiser ensemble la dynamique du terrain.**

*« Dans l'état actuel des choses je pense que les femmes sont plus concernées que les hommes, c'est dommage. »*

*« Je me dis qu'on n'a pas dépassé les tabous : la garde d'enfants c'est encore une histoire de femmes, dans tous les aspects : personnels, professionnels. (...) Il y a un truc culturel à dépasser. »*

*« On sait très bien que dans un couple quand il y a un problème de mode de garde ce n'est pas Monsieur qui arrête de travailler, parce que souvent c'est lui qui gagne le plus. »*

*« Mais en même temps ça évolue, les hommes mettent à s'occuper de leurs enfants, il y a une égalité à ce niveau-là qui commence à se faire, mais c'est le tout début. »*

*« C'est encore une préoccupation féminine même si les hommes s'y mettent. Chez Airbus c'est un groupe d'hommes qui a pris les choses en main. »*

*« Avec le nombre croissant de séparation et de gardes alternées, les pères se retrouvent exactement avec les mêmes problèmes, donc le sujet évolue parfois un peu plus vite. »*

**Sur le plan de l'égalité femmes/hommes, les freins culturels sont lourds à lever dans le domaine des modes de garde.**

---

## Paroles de salariés

*« C'était horrible : j'avais des horaires du matin, parfois du soir, parfois de petites matinées, parfois des petites soirées, parfois des journées complètes. Je travaille dans le milieu hospitalier et rien n'était fait pour que je puisse avoir des enfants dans l'environnement professionnel que je fréquentais. »*

*« Chez X au moment des soldes, ils ouvrent à minuit. On ne s'est pas posé la question si c'était des femmes qui étaient en caisse. Ces femmes-là sont à temps partiel, elles n'ont pas eu le choix d'accepter parce que c'était un plus sur leur revenus. Mais ne s'est pas posée la question du mode de garde des enfants à minuit. »*

*« Je n'ai pas spécialement des horaires atypiques mais comme je travaille et que je suis cadre... mes horaires c'est plutôt 8h le matin et 19h le soir (...) une heure de route le matin, une heure de route le soir, avec mon mari on est dans la même situation tous les deux. »*

**Les parents vivant des horaires « sortant de l'ordinaire » : variables, avec des plannings tournants ou simplement longs, ont bien du mal à trouver une réponse adaptée.**

*« Le problème de garde ça empêche de trouver un boulot, et quand on a un boulot, on a un problème de garde. »*

**Le problème de mode de garde est un frein à l'accès, au retour ou au maintien à l'emploi.**

*« 3 ans c'est court, c'était le temps pour mes enfants, la petite enfance c'est si vite passé. »*

*« C'est un choix de vie au-delà d'un choix financier, matériel et organisationnel. »*

*« Avoir un enfant pour le laisser 11h par jour à la crèche, je n'aurai pas pu le supporter, je l'aurai extrêmement mal vécu... »*

**Le congé parental... un choix et une joie pour certaines femmes**

*« On te dit : « tu as 3 enfants, mets-toi en congé parental, profite-en ! ».  
Et puis quand on est dedans, au bout d'un an, on s'aperçoit qu'on ne peut plus en sortir. On n'est pas au chômage, pas inscrit à l'ANPE, pas le droit de s'inscrire, pas le droit de suivre une formation. »*

*« Gardez vos enfants, vous êtes bien là ou vous êtes, restez chez vous ! »*

*« Pas de vie sociale, pas de contact avec les gens, on se renferme sur soi même. »*

**Le congé parental... une mise hors jeu, pour celles dont les situations financières ou professionnelles sont les plus précaires.**

*« C'est devenu très compliqué et j'ai fini par être obligée d'arrêter de travailler le mercredi. »*

*« [Il faut] arriver à concilier les gardes le mercredi et les vacances scolaires. »*

**Pour ces femmes, le choix d'un travail à temps partiel est bien souvent subit.**

*« J'aurai pu envisager autre chose, mais avec des enfants petits, quand on est seule à les assumer, il faut sacrifier quelque chose. »*

*« Une femme qui a envie d'avancer dans sa carrière peut refuser un poste de cadre ou une promotion professionnelle avec cette difficulté. »*

**Comment avancer sereinement dans sa carrière quand le mode de garde des enfants impacte aussi fortement sur la vie professionnelle ?**

*« La difficulté réelle de lever des enfants à 5h30 ou 6h le matin et d'avoir des journées complètes d'école pour des enfants qui ont 3 ans. C'est vraiment pas un choix. »*

*« Il y a beaucoup de culpabilité. On s'en veut de se dire qu'on impose un rythme aux enfants, mais en même temps on n'a pas le choix. »*

*« Arriver stressé au boulot parce qu'on est levé depuis X temps, les enfants sont énervés parce qu'ils ont été levés de bonne heure. »*

**Quotidiennement, la journée commence dans le stress et la culpabilité.**

*« Qu'est ce qu'on fait de l'enfant qui est malade ? Qui reste à le garder ? (...)  
Comment on fait face à la maladie des assistantes maternelles, à des situations d'urgence ? »*

*« Pour les journées pédagogiques de l'école, on est obligé de prendre une journée garde d'enfant. »*

**Les parents ne sont jamais à l'abri du grain de sable qui vient enrayer l'organisation savamment mise au point.**

*« Il m'a fallu faire un choix et comme ce sont toujours les mamans qui font les choix, j'ai dû faire une croix sur quelque chose qui était pour moi motivant, dynamique, je n'ai pas renoncé à mon travail, j'ai adapté, j'ai changé. »*

*« Si j'avais un mode de garde qui soit complètement adapté à mes enfants ça me soulagerait d'un point de vue professionnel en me disant que je peux augmenter mon temps de travail. Il y aurait peut être moins de culpabilité. »*

*« Se dire qu'ils sont bien. En fait je le serais aussi, plus disponible et tout le monde serait gagnant. »*

*« Je souhaiterais sortir relativement tôt le soir pour être à la maison, c'est important de ne pas laisser les enfants seuls le soir. »*

*« Et il y a aussi beaucoup de femmes qui sont seules et elles m'ont dit : « les Chantiers de l'Atlantique ça va être du 3/8 ». Elles ont envie de se mobiliser, elles se donnent les moyens, elles vont suivre un stage à l'AFPA et peut-être qu'à la fin du stage elles vont se retrouver bêtement bloquées sur une problématique de garde, alors qu'elles ont fait une démarche qui est super positive, qui devait les relancer dans le bassin d'emploi et elles vont se heurter à un mur. »*

*« J'ai pu obtenir un changement d'horaires à mon travail en ne travaillant que le soir. »*

**Motivation, disponibilité des salariés : il suffirait de peu de choses pour mettre en place des stratégies « gagnant-gagnant » : un peu de communication, la prise en compte des besoins des uns et des autres et quelques compromis.**

---

## Vers des pistes de réflexion

*« Le parent premier éducateur de son enfant mais le parent dans toutes ses dimensions aussi bien éducateur, que salarié, habitant, acteur social, citoyen. »*

*« Ca inspire et ça peut inspirer un élu même 20 ans après (...) Une des motivations de cet élu, quand on l'a mieux connu était que jeune papa sa fille avait été très malade et c'est lui qui était resté. On ne va pas mélanger les casquettes : celle de parent, d'élu, de syndicaliste mais l'une inspire l'autre. »*

**La multiplicité des « casquettes » des parents met chacun en capacité de proposer des pistes de réflexion.**

*« Pour que ça réussisse il faut que toutes les parties prenantes soient là : il y a les parents les services, les organismes sociaux, les élus, les CE, les syndicats. »*

**Elle rend nécessaire la prise en compte de tous les acteurs concernés. Les solutions adaptées au territoire ne pourront naître que de la concertation.**

*« On est dans l'articulation des temps : vie professionnelle, vie familiale »*

*« Une femme qui a un problème de garde d'enfants va réfléchir à deux fois : « est-ce que je prends ce boulot, est-ce que je ne le prends pas ? ». Une femme à qui on propose une promotion professionnelle : « est-ce que je peux, est-ce que je ne peux pas ? ». Avec tout le débat qu'il peut y avoir avec la famille, qu'il peut y avoir avec l'entreprise. »*

**La prise de conscience de l'interpénétration des problématiques rend caduques les anciens schémas de sphère privée et sphère publique dans la vie des parents.**

**« On parle de territoire : territoire de vie, territoire de travail. Il y a des fois où des choses sont possibles sur l'un ou sur l'autre et des fois où il faut faire des passerelles entre les uns et les autres. Il n'y a pas qu'une solution. »**

## II - Pistes abordées

« J'ai eu 8 modes de garde pour lui jusqu'à présent »

La rédaction de ce chapitre s'appuie sur les échanges en atelier :

- Atelier 1 « les horaires atypiques, comment les financer »
- Atelier 2 « les besoins des partenaires sociaux (entreprises, salariés, comités d'entreprise...) comment les identifier ?

sur les travaux du groupe projet depuis 2005, et sur les témoignages des partenaires Marguerite.

### **L'existant en matière d'accueil du jeune enfant**

---

Nous retrouvons les notions de sphère privée et publique dans l'accueil de l'enfant :

- **sphère privée non réglementée** en ce qui concerne la famille et les amis,
- **sphère privée « réglementée »** avec les assistantes maternelles et les emplois familiaux,
- **sphère publique** pour l'accueil collectif.

Sur ces deux dernières, les politiques publiques agissent. Une globalisation est-elle possible dans ce cadre ?

#### ▪ **L'accueil familial :**

##### ***Les assistantes maternelles***

*« Aucune assistante maternelle ne voulait les prendre : trop tôt le matin pas de place dans la voiture, pas d'agrément pour les trois, et nous n'avions pas les moyens financiers de prendre une personne à domicile. »*

**Le parent se trouve fréquemment face au manque de place en accueil familial (notamment pour accueillir l'enfant en périscolaire), ou face à la difficulté de faire accueillir son enfant sur des horaires atypiques ou allongés.**

##### ***Les emplois familiaux :***

Dans le cadre de la garde à domicile

*« Il y a toujours des solutions mais qui parfois coûtent cher. »*

*« Une garde à domicile, mais avec des tarifs abordables. »*

**Le coût du mode de garde accroît les inégalités : celle de l'enfant dans l'accès à un mode de garde adapté à ses rythmes, et celle du salarié à revenus modestes dans l'accès et le maintien à l'emploi (majoritairement les femmes).**

##### ***Le « système D »***

*« Le périscolaire, la famille, les amis sont les recours du soir quand mon conjoint n'est pas débauché pour prendre les enfants. »*

*« Eh bien : une nourrice, des jeunes filles pour compléter à droite à gauche, le mercredi... On n'a pas bien le choix effectivement. »*

**C'est le dernier recours des familles.**

## ▪ L'accueil collectif :

Les municipalités, le secteur de l'économie sociale (associations, mutuelles), plus marginalement les GIE (Groupements Inter-Entreprises) sont les gestionnaires de l'accueil collectif. Le secteur marchand (entreprises de crèches) commence à proposer des services de mode de garde aux entreprises.

### **Halte garderie :**

Accueil occasionnel uniquement

*« La maman qui est tout le temps à la maison avec 3 enfants, ça lui fait du bien de se retrouver et de prendre du temps pour elle... »*

### **Multi accueil :**

Accueil régulier et occasionnel, ainsi qu'accueil d'urgence

*« Il y a 15 places sur la crèche à temps complet, donc il faut jongler... Mais là j'ai eu une place sûre donc c'est super. »*

*« La collectivité me convient bien mais tôt le matin où tard le soir, je crois qu'ils ont leur dose. »*

**Les parents relèvent que sur certains territoires du Pays de Retz Atlantique, l'offre actuelle des multi-accueils en places « régulières » est insuffisante pour répondre aux besoins.**

**Généralement les horaires d'ouverture et de fermeture des multi-accueils sont alignés sur ceux des accueils périscolaires du secteur, et ne peuvent répondre aux journées « allongées » ou aux horaires atypiques.**

### **Crèche d'entreprises :**

Accueil régulier des enfants de salariés de l'entreprise (ou des entreprises s'il s'agit d'une crèche inter-entreprises).

NB : devant l'importance des coûts d'investissement, des coopérations naissent entre les municipalités et entreprises réservant un quota de places d'accueil pour les enfants résidant sur la commune d'implantation de la structure : on peut alors parler de crèche d'entreprises intercommunales.

*« Une entreprise de ménage qui intervient dans nos bureaux (...) le patron était là avec sa salariée et je lui dit « et vous, dans votre société, avec vos salariés, comment faites-vous quand vous avez une femme seule avec de jeunes enfants ? » Il me dit : « et bien, c'est clair, je ne l'embauche pas ».*

*« Par exemple cette crèche inter-entreprises où les salariés et les organisations syndicales n'ont pas été associés : on ne veut pas gérer la crèche, on veut donner le point de vue des salariés qui peuvent être concernés par le mode de garde... »*

**Les participants font observer que l'égalité des chances hommes/femmes dans l'accès le maintien ou le retour à l'emploi, passe par la nécessaire prise en compte de la garde d'enfants. Cette question ne peut être renvoyée qu'à la famille, mais concerne l'ensemble de la société, et notamment l'entreprise lorsque c'est elle qui génère le besoin sur des temps ou horaires atypiques.**

**Chaque mode de garde a ses limites  
parce que l'accueil collectif ne peut se faire à toute heure,  
parce qu'une assistante maternelle a droit à une vie de famille.**

## Les évolutions nécessaires

---

« Comment est-ce que l'on combine les assistantes maternelles, les éducateurs des structures (collectives) et les salariées en horaires atypiques ? »

### ▪ Accueil familial : l'évolution des agréments des assistantes maternelles

*« Nous sommes tout à fait perdantes, Nous sommes prêtes à garder d'autres enfants mais notre statut ne nous le permet pas. On est amenées à favoriser un accueil à temps plus conséquent que le périscolaire... »*

*« Si l'assistante maternelle est mieux rémunérée sur du temps réellement atypique, il y aura des personnes intéressées pour le faire... »*

Actuellement les assistantes maternelles peuvent être agréées pour la garde de 1, 2 ou 3 enfants (exceptionnellement 4). Leurs propres enfants ou descendants ne sont pas à compter dans le nombre d'enfants gardés, dans la mesure où aucune rémunération n'est versée pour leur garde. L'évolution des rythmes de travail des parents rend nécessaire une réflexion sur l'évolution des agréments.

Il y a quelques années, majoritairement les enfants étaient gardés « à plein temps » chez une assistante maternelle, aujourd'hui :

- elles sont obligées de « jongler » avec les différents contrats, et pour atteindre leurs objectifs de rémunération mensuelle, d'accueillir plus d'enfants tout en veillant à ne pas dépasser leur agrément (ex. si agrément de 3, pas plus de 3 enfants en même temps), ceci en essayant de préserver une bonne articulation entre vie professionnelle et vie familiale,

- elles sont confrontées à des situations difficiles : refuser d'accueillir des enfants sur des horaires atypiques, ou refuser d'accueillir un enfant sur une durée courte (parent en CDD), ou refuser l'enfant d'une fratrie parce qu'il a besoin d'un accueil sur temps périscolaire et que dans ce cas « il bloque une place d'agrément ».

**Les assistantes maternelles participantes (qui pour certaines sont regroupées au sein de leur fédération « UDAAFAM »), estiment qu'une réflexion avec l'organisme de tutelle (Conseil Général) est nécessaire pour faire évoluer leur agrément avec notamment la prise en compte des fratries dans le cadre des accueils périscolaires. Elles soulignent également qu'une réflexion sur l'évolution de leur profession passera par une réflexion sur l'accueil de l'enfant dont le parent travaille en horaires atypiques (spécialisation sur certains temps de la journée ou de la semaine ?), et la juste rémunération de leurs spécialisations.**

### ▪ Garde à domicile : l'évolution des aides au financement

La garde à domicile est le mode de garde adapté pour le respect des rythmes de l'enfant sur des créneaux horaires tôt le matin, tard le soir, et la nuit. Avec l'évolution des rythmes de travail, la demande en garde à domicile a augmenté.

La garde à domicile s'organise encore très souvent de gré à gré entre parents et intervenants à domicile. Les choses évoluent et des services prestataires ou mandataires du secteur associatif ou libéral proposent des solutions. Mais le coût de la prestation reste élevé, et il y a une inégalité d'accès face à ce coût.

La PAJE et le CESU (cf chapitre III) peuvent se conjuguer, mais encore faut-il pouvoir en bénéficier : avoir un enfant de moins de 3 ans et payer des impôts pour bénéficier de la réduction.  
Et pour les autres ?

Dans certains secteurs, ville de St Nazaire et de Nantes, des expérimentations de garde à domicile « accessibles financièrement » sont mises en place grâce à un cofinancement caf/collectivité locale/parent. Jacqueline Tregret, élue à St Nazaire, témoigne sur l'expérimentation de sa ville en matière de garde à domicile ciblant un public fragilisé de femmes.

**C'est un enjeu d'égalité des chances pour un enfant que de pouvoir bénéficier d'un mode de garde adapté à ses rythmes. Il faut donc poursuivre les expérimentations et élargir le public cible pour permettre l'accessibilité à un service indispensable à certains types d'emplois.**

**Seules les politiques publiques peuvent permettre leur accessibilité au plus grand nombre et enclencher les co-financements nécessaires.**

## ▪ Accueil collectif : l'évolution de l'existant

Les élus se trouvent confrontés à la forte poussée démographique dans la deuxième couronne nantaise et sur certains bassins d'emploi du département.

Ils se trouvent, avec leurs différents partenaires, caf/associations de parents..., devant la nécessité de faire évoluer l'existant (transformation de haltes en multi-accueil, de centres de loisirs saisonniers en centres permanents...), et de réfléchir aux besoins restant insatisfaits, en horaires atypiques notamment, pour trouver ensemble des solutions.

En Pays de Retz Atlantique un nouveau multi-accueil a été ouvert à Corsept, deux autres à Ste Pazanne et la Bernerie (passage de haltes en multi-accueil). On peut espérer un multi-accueil dans la Communauté de Communes de Cœur Pays de Retz ces toutes prochaines années.

**A l'heure où la politique de la CNAF est incertaine, les élus se trouvent donc face à la question budgétaire du coût de fonctionnement des services. Cette question est actuellement un frein aux projets.**

**Au cours de la journée, la question du financement de places par des entreprises au sein de multi-accueils de quartier a été abordée : quelles coopérations mettre en place entre gestionnaires de structures/caf/collectivités/entreprises ?**

## ▪ Accueil collectif : le développement de crèches interentreprises

*« Le parent peut faire appel à son comité d'entreprise, mais c'est la méconnaissance des lieux de décision... et dans les entreprises de moins de 11 salariés où il n'y a pas de représentation comment le parent fait pour se faire entendre ?*

*Est-ce que cela ne le met pas en danger quand il n'y a pas une instance au dessus de lui ? »*

*« En tant qu'association, on n'appartient pas à la même sphère, comment on entre dans l'espace de l'entreprise ? On a l'impression qu'on n'a pas le même langage, qu'on n'a pas notre place auprès d'eux, qu'on ne peut pas être entendu. »*

Les parents participants font observer la difficulté de mobiliser pour sensibiliser l'entreprise sur le sujet. En ce qui concerne les associations, elles se sentent le plus souvent démunies pour aller vers l'entreprise (comment sensibilise-t-on un président de groupement d'employeurs... ?).

Les besoins sont différents (contexte économique, taille de l'entreprise, comité d'entreprise ou non) et il devient difficile de les cerner quand il n'y a pas de zone d'activités concentrées. Il y a encore renvoi vers la sphère privée de la question « mode de garde ».

On observe cependant des créations de crèches interentreprises : Calais gérée par l'association Parenboug sur la zone d'activité de Rennes-Atalante (35) et le GIE Atlantis à Nantes plus récemment.

Ce sont parfois directement les chefs d'entreprise qui se regroupent pour trouver ensemble des solutions. Dans le cadre de l'action MARGUERITE, un projet est en gestation sur la zone Nant'Est en coopération : association d'employeurs et MAEF (Mutuelle Atlantique Enfance Famille).

L'intérêt de l'entreprise :

- améliorer l'image sociale de l'entreprise,
- faciliter l'accès des femmes à des métiers dits d'homme, à des évolutions professionnelles, à des emplois sur horaires atypiques,
- améliorer les conditions de travail lorsque l'activité de l'entreprise nécessite de recourir aux horaires atypiques,
- réduire le stress dans la gestion de l'articulation des temps familiaux et professionnels.

A noter : certaines municipalités sont réticentes à cofinancer des crèches d'entreprises lorsqu'elles ont, sur leur territoire communal, investi dans un multi-accueil qui « n'affiche pas complet ».

Emmanuelle Rousset, directrice de l'association Parenboug partenaire du programme Marguerite, a présenté les conditions de réalisation et les modes de fonctionnement de Calais.

Elle a souligné la nécessaire mise en relation entre bassin de vie et bassin d'emploi : selon elle, il n'est pas raisonnable d'imposer à un enfant un trajet de plus de 20 km ; de plus, comment organiser la vie de la fratrie quand les aînés sont scolarisés ?

Les parents, eux, ont soulevé la question de la garde de l'enfant lorsque le parent-salarié est malade et donc absent de son lieu de travail.

**Les participants ont surtout échangé sur la notion « donnant-donnant », « gagnant-gagnant », entreprise/salarié, et sur ce que chacun pourrait y trouver.**

**Les échanges ont fait ressortir que les évolutions concernaient surtout les modes de garde sur « horaires classiques ».**  
**Pour répondre à l'évolution des besoins il est nécessaire d'instaurer une politique publique globale et concertée prenant en compte tous les modes de gardes à égalité dans le respect des besoins du parent et des rythmes de l'enfant.**

## Les innovations

---

### ▪ Mamhique 22

Grand témoin de la Rencontre-échange de Préfaïlles et partenaire du projet « MARGUERITE », Michèle Piton, coordinatrice petite enfance des Mutuelles 22 a présenté le projet Mamhique.

**« MAMHIQUE 22 » (Modes d'Accueil Mutualisés en Horaires atypIQUES – pour enfants de 0 à 12 ans en Côtes d'Armor**

**Mamhique 22 est la coordination départementale d'un réseau d'assistantes maternelles volontaires pour l'accueil en horaires atypiques, assistantes maternelles qui restent salariées des parents.**

Ce service fonctionne depuis 2004 avec 3 objectifs :

1. Pallier les difficultés rencontrées par les agents pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle, du fait d'horaires atypiques.
2. Articuler un dispositif innovant avec les structures d'accueil classiques.
3. Proposer un dispositif de qualité lui assurant une plus value par la possibilité donnée aux parents de participer à la dynamique du dispositif

**MAMHIQUE 22** est basé sur l'intérêt de l'enfant et vise une meilleure conciliation vie familiale/vie professionnelle pour les parents, en évitant de provoquer des situations de précarité pour les professionnels qui prennent en charge les enfants.

Les assistantes maternelles et les intervenantes en garde à domicile, volontaires pour travailler en horaires atypiques, sont salariées par les parents : MAMHIQUE 22 met à disposition des moyens coordonnés (proposition d'une solution d'accueil de l'enfant jusqu'à ses douze ans - facilitation administrative et financière).

Par leur participation, les employeurs permettent à leurs salariés d'accéder à des solutions d'accueil de leurs enfants (jusqu'à 12 ans) et les aident à rémunérer une professionnelle dont la contrainte de travail, en horaires atypiques également, est reconnue.

Les outils administratifs créés sont regroupés en kits : pour les parents, pour les assistantes maternelles et pour les intervenantes en garde à domicile.

La coordinatrice départementale assure le lien entre l'offre et la demande. Elle apporte une aide administrative à travers des outils et les réponses aux questions des parents et professionnelles. Elle fait aussi des simulations de coût de prise en charge et des ICHA (Indemnité Compensatrice Horaires Atypiques). En effet, dans ce projet innovant, l'ICHA est l'indemnité compensatrice du surcoût de la garde, assumée pour partie par l'entreprise qui est en activité sur ces horaires dits « atypiques », ceci afin que le parent ne soit pas le seul à supporter ce surcoût.

Faire fonctionner un tel service à un niveau départemental, c'est animer le réseau (commissions, temps de rencontres, formation...), c'est faire de la médiation parents/professionnelles si besoin...

**MAMHIQUE 22** est porté par la Mutualité Française des Côtes d'Armor au sein de laquelle Michèle Piton a un parcours d'assistante sociale qui l'a confrontée à des demandes de parents en désarroi face à ce manque de modes de garde sur des horaires atypiques.

**Les participants ont été particulièrement captivés par l'expérience et la qualité du témoignage. Il y a eu notamment des échanges entre la coordinatrice et les assistantes maternelles présentes, celles-ci comprenant l'intérêt d'un tel dispositif pour l'évolution de leur profession.**

*Pour en savoir plus :*

*[www.equal-marguerite.com/actus/fichiers/mamhique\\_22\\_bil05\\_proj06.pdf](http://www.equal-marguerite.com/actus/fichiers/mamhique_22_bil05_proj06.pdf) - Résultat complémentaire -*

## ▪ L'accueil en relais

La CNAF définit ainsi l'accueil en relais (cf citation d'un technicien CNAF au cours du Colloque Gepetto-Vannes novembre 2004) :

L'accueil en relais s'inscrit dans un projet de service collectif pour un accueil individuel, par exemple garde à domicile assurée par une association prestataire. Il garantit le bien-être de l'enfant, il doit être accessible à tous, organisé et cofinancé dans le cadre d'un projet.

L'accueil en relais pallie les ruptures dans la continuité de la garde de l'enfant : c'est le chaînon manquant dans la journée ou dans l'année.

Il complète les modes d'accueils existants lorsqu'ils ne sont pas accessibles, par l'amplitude horaire notamment.

L'accueil en relais est conditionnel, il n'intervient que SI on a rien d'autre.

**C'est à partir de ce concept que la CAF peut intervenir en cofinancement.**

## ▪ L'accueil solidaire

Les parents ont évoqué leurs différents « trucs » pour se dépanner : famille, voisins, amis... mais aussi différentes expérimentations d'accueil solidaire de type SEL (système d'échanges locaux) :

intergénérationnels (échange de garde d'enfant contre échange de service) et échanges parentaux.

Le groupe de travail avait repéré cette piste et étudie les possibilités de mise en place d'une expérimentation sur le territoire Pays de Retz Atlantique concernant l'accueil d'urgence et de dépannage.

**C'est du système D organisé !**

## Vers des moyens à mettre en oeuvre

---

### ▪ La coordination de l'offre et de la demande

Avec la diversification des modes de garde, une diversité de questionnements :

- qui va coordonner les différents services pour une information globale du parent, une définition de ses besoins et une orientation de ses choix ?
- une coordination peut-elle en même temps gérer en direct certains services ?
- le rôle des Relais Assistantes Maternelles va-t-il évoluer ?
- la coordination sera-t-elle confiée à des acteurs locaux de l'économie sociale ?

**Comme relevé dans les paroles des participants et confirmé à travers l'expérience de Mamhique 22, une coordination est nécessaire à toutes les étapes du projet, de sa réflexion à sa réalisation.**

**Elle est essentielle pour une information globale du parent, une définition de ses besoins et une orientation de ses choix entre les différents services possibles.**

### ▪ La professionnalisation

La question des professionnels de la garde à domicile est une préoccupation des participants : quelles conditions de travail pour ces salariés, quels profils, quels types de contrats ?

Les participants évoquent leur crainte que la flexibilité des uns n'entraîne la flexibilité des autres par la création d'emplois précaires (CDD selon le besoin) et/ou de temps partiels subis ne permettant pas un revenu suffisant pour le salarié.

Des solutions sont possibles. En témoigne l'Association Parenbouge qui a développé un service de garde à domicile pour des familles en grande précarité prenant en compte ces données de qualité de travail et de revenu pour les salariées intervenant à domicile.

**La vigilance sur le choix des prestataires est nécessaire.**

### ▪ L'accessibilité financière

*« J'ai repris mon travail mon fils aîné avait 6 ans et mes jumeaux 3 ans.  
J'embauchais tôt le matin et mon conjoint aussi.  
Il nous fallait quelqu'un pour prendre en charge les enfants et les déposer à l'école. »*

**Les prestations pour mode de garde des organismes sociaux « chutent » après les 3 ans de l'enfant pour la PAJE (après 4 ans pour la PSU) et n'existent plus après 6 ans.**

*« Pour les 3-4 ans, le centre de loisirs n'ouvre qu'à 4 ans, il y a un creux... »*

**A quel âge un enfant est-il suffisamment autonome pour devenir un enfant « clé autour du cou ? »**

Les élus, globalement, restent prudents concernant de subventionnement de services destinés à une minorité de citoyens.

Or, sans leur coopération, l'accessibilité à un service de garde à domicile pour les parents peut-elle être garantie ?

**Il faut trouver des financements ou des ressources complémentaires.**

## III - Les financements

Ce chapitre s'appuie sur l'atelier n° 1. Il a permis de mettre en exergue 3 données principales :

**Les financements croisés** entre subventions des collectivités locales, participation des familles et des entreprises (dans des cas spécifiques des crèches d'entreprises).

**Les prestations importantes de la part des organismes sociaux** : principalement la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et dans une moindre part la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les caisses spécifiques aux régimes d'allocataires des familles.

**Les ressources issues de la contribution bénévoles** des gestionnaires associatifs.

---

### Familles

#### ▪ Les prestations CAF à la famille

##### ***LA PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant***

C'est une prestation versée directement au parent par la Caisse d'Allocations Familiales (régime général) et la Mutualité Sociale Agricole (régime agricole) pour lui permettre de choisir librement son mode de garde : collectif, individuel ou à domicile.

Elle a été mise en place pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2004, et va se substituer progressivement à l'AFEAMA (l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée) et à l'AGED (Allocation de Garde d'Enfant à Domicile).

##### ***La PSU : Prestation de Service Unique***

C'est une prestation versée directement à la structure d'accueil collectif pour :

- permettre au parent de payer selon son quotient familial,
- garantir à la structure un taux de l'heure constant quelle que soit la situation financière de la famille de l'enfant accueilli.

#### ▪ Les aides de l'Etat

##### ***L'ARAF : Aide à la Reprise d'Activité des Femmes***

L'ARAF a pour objectif de permettre aux femmes qui n'ont pas de système de garde d'enfant de mettre en place leur organisation lors de la reprise d'une activité.

Elle est attribuée sous réserve de remplir plusieurs conditions (perception d'un revenu minimum de solidarité), et de retrouver un emploi via un CDI ou un CDD de deux mois minimum (il y a un plafond de rémunération), ou d'entrer en formation d'au moins 40 heures, ou de créer une entreprise.

## ▪ Les aides de l'employeur au parent-salarié

### ***LE CESU (Chèque Emploi Service Universel)***

Le CESU permet de payer l'ensemble des services à la personne, rendus à leur domicile dans le cas général (ex : garde d'enfant à domicile), et la garde d'enfants à l'extérieur du domicile (ex : multi-accueil, accueil périscolaire).

Le CESU bancaire qui est diffusé par les établissements bancaires ayant passé une convention avec l'Etat.

Le CESU préfinancé :

- Par un employeur privé : entreprises, associations, coopératives, professions libérales et travailleurs indépendants, pour leurs salariés. L'aide peut être versée par l'entreprise ou le comité d'entreprise
- Par un employeur public : collectivités territoriales, administrations de l'Etat, organismes sociaux, de santé et de sécurité sociale, établissements publics, pour leurs agents et leurs ayants droit.

**Il permet une REDUCTION d'impôt sur le revenu de 50% des dépenses effectuées** (déduction faite de l'aide éventuelle de l'entreprise, du comité d'entreprise ou d'un autre organisme financeur). Pour le salarié bénéficiaire, les sommes correspondant à la participation de l'employeur ou du comité d'entreprise ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu dans la limite d'un plafond de 1830 euros par an.

La garde d'enfants par une assistante maternelle agréée ou la garde d'enfants au domicile du parent (dans le cadre de l'AFEAMA, l'AGED ou la PAJE) peuvent être rémunérées avec des titres Cesu mais doivent être déclarées soit auprès de l'URSSAF (Déclaration Nominative Simplifiée - AGED) ou la CAF/MSA (DNS - AFEAMA), soit auprès du Centre Pajemploi.

## **Structures d'accueil collectif**

---

### ▪ Le paiement du service par les parents

Les parents paient les heures d'accueil de leurs enfants au prorata de leurs revenus et la composition de la famille (quotient familial).

C'est la part parentale de la Prestation de Service Unique versée par les organismes sociaux.

### ▪ Les prestations des organismes sociaux

#### ***la PSU : Prestation de Service Unique***

C'est une prestation versée par la CAF et la MSA aux structures d'accueil collectif des enfants de la naissance à 4 ans.

Elle permet : une équité (à même revenu et même nombre d'enfants, les familles paient le même tarif sur le territoire national), et favorise l'accessibilité aux structures (paiement selon la fréquentation réelle journalière, et horaire et non plus le forfait journalier).

La PSU complète la part parentale pour garantir à la structure un taux de l'heure à hauteur de 3.67 € (tarif 2006).

### ▪ Les subventions des collectivités territoriales

#### ***Municipalités ou Communautés de Communes :***

- subventions de fonctionnement
- subventions en nature: mise à disposition de locaux, paiement des fluides (eau, électricité)
- mise à disposition de personnel
- dotations en équipement : mobiliers...

Elles sont budgétées à la structure d'accueil quand celle-ci est municipale, ou attribuées directement à l'association gestionnaire ou au prestataire de service pour la gestion privée.

Avec le développement de services d'accueil réguliers (de type crèche), le montant de ces subventions a « explosé ». La tentation est grande pour une collectivité territoriale de gérer les fonds et donc le service en direct.

Certaines collectivités font le choix de conventionner avec les associations (obligation à partir de 23 000€ de subvention), pour préserver le tissu associatif et maintenir une dynamique territoriale par l'implication citoyenne des parents dans le lieu d'accueil de leur enfant.

### **Conseil Général de Loire Atlantique :**

- subvention de fonctionnement versée aux structures associatives du milieu rural au prorata de leur nombre de places d'accueil occasionnel.

Sous certaines conditions, le Conseil Général peut également participer au financement de la construction de lieu d'accueil de l'enfance

### **▪ Le bénévolat des parents : spécifique la gestion associative**

Dans l'économie sociale, les parents apportent du temps de travail bénévole pour la gestion des services. Pour des structures multi-accueil ce temps est considérable.

Au-delà de cette gestion, ils favorisent le maintien de la dynamique territoriale citée ci-dessus, dont les effets impactent sur le développement du lien social mais aussi, plus directement, sur le développement du territoire quand :

- une halte devient multi-accueil
- des activités complémentaires à l'accueil des enfants se développent (soutien à la fonction parentale, ateliers de bricolage...)
- des synergies se mettent en place avec les autres modes de garde ou les écoles

---

## **Collectivités territoriales**

### **▪ Les financements CAF**

#### ***Le contrat enfance :***

Ce contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et les collectivités locales, vise à promouvoir l'accueil des enfants de 0 à 6 ans résidant sur le territoire de la (ou des) municipalité contractante.

Il s'applique uniquement aux dépenses nouvelles nettes de la commune.

Le taux de cofinancement varie selon la taille de la commune (plus ou moins de 5.000 habitants) et le montant des dépenses.

### **▪ Les financements de l'Union Européenne**

Sous certaines conditions, les collectivités territoriales peuvent bénéficier de fonds de développement européens : FEDER pour la construction de locaux ou le FSE pour le fonctionnement de certaines activités.

### ▪ Les financements CAF

#### **Le contrat enfance :**

Les entreprises ou Groupement Inter Entreprise (GIE) sont, comme les collectivités locales, en capacité de signer un contrat enfance avec la CAF.

### ▪ Les aides de l'Etat

#### **Le crédit d'impôt famille**

L'article 98 de la loi de finances pour 2004 (n° 20 03-1311 du 30 décembre 2003), codifié à l'article 244 quater F du code général des impôts, instaure un crédit d'impôt en faveur des entreprises qui réalisent **certaines dépenses permettant à leurs salariés ayant des enfants à charge de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale** (dit " crédit d'impôt famille ").

Quatre catégories de dépenses sont éligibles à ce crédit d'impôt famille :

- les dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement de " crèches " et "halte-garderies" assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés de l'entreprise,
- les dépenses de formation engagées en faveur des salariés de l'entreprise bénéficiant d'un congé parental d'éducation,
- les rémunérations versées par l'entreprise à ses salariés bénéficiant d'un congé de paternité, de maternité, parental d'éducation ou "pour enfant malade",
- les dépenses visant à indemniser les salariés de l'entreprise qui ont dû engager des frais exceptionnels de garde d'enfants à la suite d'une obligation professionnelle imprévisible survenant en dehors des horaires habituels de travail.

Le crédit d'impôt famille est égal à 25 % du montant des dépenses éligibles. Il est plafonné à 500 000 € par an et par entreprise.

#### **Le CESU : volet opérationnel du crédit impôt famille**

Les aides versées par l'employeur pour le financement de services à la personne ne sont pas soumises aux cotisations sociales, dans la limite d'un plafond annuel de 1 830 euros par bénéficiaire. Ceci concerne la contribution versée par l'entreprise pour financer tout ou partie de la valeur des CESU préfinancés attribués à ses salariés.

**L'entreprise bénéficie d'un CREDIT d'impôt de 25% des aides versées.** Ce crédit d'impôt sur les bénéfices d'un maximum de 500 000 euros par exercice prend en compte, d'une part, les dépenses effectuées par l'entreprise pour offrir à ses salariés des services sur leur lieu de travail (crèche d'entreprise, services de conciergerie d'entreprise), d'autre part, la contribution versée par l'entreprise pour financer tout ou partie de la valeur des CESU préfinancés attribués à ses salariés.

*Exemple pour 100 euros de cofinancement (entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés) :*

- ▶ la dépense est déductible, soit une économie d'impôt de 33 euros (taux de 33,33%),
- ▶ l'entreprise bénéficie d'un crédit d'impôt de 25% des sommes versées, soit 25 euros.

*Soit un coût net pour l'entreprise de seulement 42 €, pour 100 € versés.*

## Vers de nouvelles orientations financières

---

*« Quels types de financements pour quels types de services ? »*

**Quelle que soit la structuration du mode d'accueil (assistante maternelle, multi-accueil associatif, crèche interentreprises...) tous les acteurs concernés ont un choix de leviers financiers à activer pour rendre accessible au parent un mode de garde adapté à ses besoins et à ceux de son enfant.**

*« La réponse à des horaires atypiques ou à des situations atypiques, c'est bien par de la complexité ou de la complémentarité de réponse qu'on va y arriver »*

**C'est par le développement des financements, et notamment celui de l'accueil en relais, que des complémentarités harmonieuses pourront se développer entre les différents modes de garde.**

*« Les financements mais au sens large du terme, car la contribution bénévole ou de solidarité ou autre, est aussi importante pour pouvoir mettre en place des services »*

**On ne peut pas considérer le bénévolat comme une source de financement, même si dans les faits il permet un gestion « moins coûteuse » à la collectivité.  
En revanche il est à considérer comme une ressource, et opter pour la coopération de bénévoles dans la création et la gestion de service de mode de garde est un choix politique dans le développement du territoire.**

## IV – Les conditions de la réussite

**« Pour que ça réussisse il faut que toutes les parties prenantes soient là : il y a les parents les services, les organismes sociaux, les élus, les CE, les syndicats. »**

**Les parents :**

*« C'est pour cela que la parole des parents est importante : elle ramène a des questions de fond qui font bouger les choses. »*

**Prise de conscience de l'interpénétration des problématiques et de la multiplicité des « casquettes » du parent : habitant/ citoyen/salarié.**

**Les organismes sociaux :**

*« Il y a toujours des solutions mais qui parfois coûtent cher. »*

**Prise en compte du financement de la garde sur horaires atypiques, avec une analyse objective du coût.**

**Les élus :**

*« On parle de territoire : territoire de vie, territoire de travail. Il y a des fois où des choses sont possibles sur l'un ou sur l'autre et des fois où il faut faire des passerelles entres les uns et les autres. Il n'y a pas qu'une solution. »*

**Notre territoire, notre société sont en pleine mutation. Les solutions ne peuvent qu'émerger d'une dynamique lancée sur le terrain en coopération avec les élus pour ensemble aller plus loin et trouver des réponses adaptées.**

**Les partenaires sociaux :**

*« On est dans l'articulation des temps : vie professionnelle vie familiale. »  
« Si j'avais un mode de garde qui soit complètement adapté à mes enfants ça me soulagerait d'un point de vue professionnel en me disant que je peux augmenter mon temps de travail. Il y aurait peut être moins de culpabilité. »*

**Prise de conscience de la nécessaire articulation des temps : temps familiaux, temps sociaux, temps professionnels. Les besoins du parent-salarié et de l'entreprise doivent se concilier dans l'intérêt de l'un et de l'autre.**

## Il faut lever les freins culturels

*« Je me dis qu'on n'a pas dépassé les tabous : la garde d'enfants c'est encore une histoire de femmes, dans tous les aspects : personnels, professionnels. On a encore à démultiplier le débat pour que cela devienne (...) un enjeu sociétal. »*

Les freins culturels sont encore lourds à lever mais les nouvelles données sociétales - avec notamment la garde alternée qui implique les pères, la flexibilité des horaires de travail qui implique le couple parental – permettent de penser qu'on peut arriver à une prise de conscience :

- **des hommes, que la garde de l'enfant n'est pas qu'une affaire de femmes**
- **des femmes, que la garde de l'enfant n'est pas que leur « affaire »**
- **des entreprises, que la garde de l'enfant ne peut pas être renvoyée à la seule sphère privée**
- **des élus, que le parent « habitant/salarié/citoyen » doit être pris en compte dans toutes ses dimensions, et que c'est un choix politique que de traiter la question du mode de garde à égalité des différents besoins**
- **des femmes, qu'elles peuvent et doivent revendiquer une égalité qui leur permette d'accéder aux mêmes emplois et carrières que les hommes**

## et mutualiser...

*« On a chacun nos spécificités, chacun nos soucis, chacun nos domaines de compétences, donc comment créer des liens, du réseau, des contacts ? Comment peut-on échanger, comment peut on rassembler tout cela ? »*

*« Il y a beaucoup de gens qui « font » mais après c'est : comment met-on en commun, comment met-on en relation ? On a un déficit à ce niveau là »*

**c'est le propos du projet Marguerite**

Au début de M.A.R.G.U.E.R.I.T.E, il y a « mutualiser », ce qui signifie **s'enrichir et enrichir le projet commun** ; c'est ce qui s'est fait le 20 Mai 2006 à Préfailles ! *A suivre...*

# Annexes

## L'historique du projet

---

### ▪ **Un premier projet européen EQUAL , conduit par le Conseil Général de Loire Atlantique :**

Le Conseil Général a conduit un projet EQUAL de 2002 à 2005 sur la thématique « égalité des chances – retour à l'emploi », dans lequel Animation Rurale 44 a été opérateur sur les modes de garde. Ce programme ciblait plus particulièrement les femmes en difficulté.

La thématique des modes de garde est apparue comme un élément incontournable du programme, le manque de solutions de garde d'enfants, notamment sur les horaires et temps atypiques, sur le territoire du Pays de Retz constitue en effet pour les femmes un frein à leur insertion professionnelle et au développement de leur autonomie personnelle et familiale.

Au cours du programme EQUAL, il y a eu l'organisation à Pornic d'un forum transnational avec l'Italie et l'Espagne, et de plusieurs tables rondes, dont une sur les modes de garde.

Est ressorti, pour le territoire, le besoin de modes de garde complémentaires à ceux existants pour répondre aux besoins des parents-salariés et des entreprises pour les emplois saisonniers, emplois intérimaires, et emplois à horaires décalés (beaucoup de femmes concernées par ce type d'emploi).

Pour poursuivre les réflexions amorcées au cours de ces tables rondes et assurer la continuité des actions menées dans le cadre du programme qui arrivait à échéance au printemps 2005, plusieurs opérateurs ont été missionnés par le comité de pilotage technique EQUAL pour piloter des groupes projet.

Animation Rurale 44 a été choisie pour piloter le groupe projet sur les modes de garde.

### ▪ **Un second projet EQUAL, interrégional, conduit par la Chambre Régionale d'Economie Sociale de Bretagne avec les régions Bretagne et Pays de la Loire. Animation Rurale 44 est opérateur dans ce programme :**

Le groupe projet « modes de garde » a ouvert sa réflexion/action aux modes de garde concernant également l'enfance (âge du primaire), et, au delà du parent-salarié, au parent en recherche d'emploi et au parent dans sa vie sociale.

#### **Objectifs et enjeux du groupe projet « modes de garde » :**

- permettre au parent d'articuler vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- lever les freins à l'accès à l'emploi, au maintien à l'emploi
- prévenir les discriminations socio-éducatives par la prise en compte du besoin de garde et d'accueil de l'enfant jusqu'à 10 ans minimum
- favoriser la synergie des acteurs sur un même territoire : parents, élus, gestionnaires de structures d'accueil, professionnels de la petite enfance et de l'enfance, acteurs de l'action sociale (assistantes sociales, caf,...), de l'économie sociale (associations, mutuelles, msa...), de l'économie libérale (entreprises)

#### **Bénéficiaires :**

- les parents : habitants - salariés - usagers d'un service, dont le parent en situation monoparentale
- les enfants pour une égalité des chances dans le bénéfice d'un mode de garde adapté

### Méthode de travail :

- mobiliser les parents pour participer à la réflexion/action
- faire un diagnostic des ressources en terme de modes de garde
- étudier ensuite les possibilités de développement de l'existant et de complémentarité avec la mise en place de solutions classiques ou innovantes pour le territoire
- rechercher des expériences sur les axes ciblés pour témoignages
- rechercher des partenariats financiers (collectivités et entreprises)
- mettre, concrètement en œuvre, une ou plusieurs expérimentations

### Le Groupe projet est formé d'une pluralité d'acteurs :

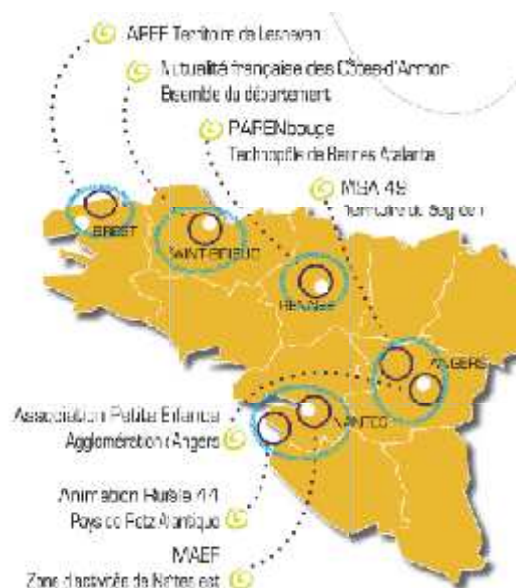
#### Au 20 septembre 2006 :

- LAURENCE BANSARD, ASSISTANTE SOCIALE DGAS DE LOIRE ATLANTIQUE
- FRANÇOISE COUILLEAU TRESORIERE UDAAFAM 44
- STEPHANIE FRBEZAR, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DE SAINT MICHEL CHEF CHEF.
- VERONIQUE BARRAUD, DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION AIDERETZ
- SYLVIE GOUJON, AGENT DE DEVELOPPEMENT DGAS DE LOIRE ATLANTIQUE
- KATHY KEEGAN-MOUTARDE, AGENT DE DEVELOPPEMENT ASSOCIATION CROISSANCE DE PORNIC
- MARIE HELENE BOURDON-MINIER, PARENT
- ISABELLE PORTIER, SALARIEE, REPRESENTANTE DES ADT
- ANNE VINCENT, ANIMATRICE DU GROUPE PROJET, CO-DIRECTRICE ANIMATION RURALE 44
- MARIE ASTRID BOTIN, PARENT, ADMINISTRATRICE ASSOCIATION LES POULBOTS SAINT BREVIN
- SEVERINE FORTIN, PARENT ADMINISTRATRICE ASSOCIATION LES POULBOTS SAINT BREVIN
- SOPHIE GALLERAND, ANIMATRICE RAM SAINT MICHEL CHEF CHEF
- NATHALIE GOURDE, PARENT PORNIC
- AURELIA MERIAIS, PARENT ADMINISTRATRICE ASSOCIATION LES POULBOTS SAINT BREVIN
- PATRICIA MOYON, PARENT ADMINISTRATRICE ASSOCIATION LES POULBOTS SAINT BREVIN
- CHANTAL PATILLON, PARENT PORNIC
- ELBISABETH PERTUY, PRESIDENTE ADMINISTRATRICE ASSOCIATION LES POULBOTS SAINT BREVIN
- MARIE CHRISTINE RENARD, PERSONNE RESSOURCE SAINTE MARIE SU MER
- VALERIE SALAUN, PARENT THARON
- MARYLINE SANTERRE, PARENT LA PLAINE SUR MER
- HELENE STEVENIN, PARENT LE CLION SUR MER
- COLETTE VALLEE, PRESIDENTE ASSOCIATION LES POULBOTS SAINT BREVIN

#### Pour suivre et conseiller... Un groupe appui composé de :

- GEORGES LECLEVE, ADJOINT AUX AFFAIRES SOCIALES DE CHEMERE
- ROZENN TANGUY, RESPONSABLE DU POLE DEVELOPPEMENT LOCAL DGAS
- ELIANE GERARD, CONSEILLERE TECHNIQUE CAF
- MARIE-JO GAUTREAU, ADJOINTE AUX AFFAIRES SOCIALES DE SAINTE PAZANNE
- SOPHIE LIEBERT, ANIMATRICE RESPONSABLE DU RAM « CŒUR PAYS DE RETZ »
- NATHALIE GUIZARD, PARENT ADMINISTRATRICE DE L'ASSOCIATION ANIM'ACTION DE PORT SAINT PERE
- JACQUELINE TREGRET, DIRECTRICE DU CEDIFF
- RENEE BOSSARD, MEMBRE DU COLLECTIF ELLES EN RETZ

### ▪ 7 territoires porteurs de projet



### ▪ 11 partenaires nationaux "

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Bretagne, Tête de liste administrative et financière du programme

#### Des associations

Animation Rurale 44 Fédération départementale, à Nantes en lien avec la MSA 44

APE : Association Petite Enfance, à Angers

APEFI : Association Parents Professionnels Enfants Finistère

PARENbouge, à Rennes

#### Les mutuelles

M.A.E.F : Mutuelle Atlantique Enfance Famille, à Nantes

Mutualité Française des Côtes d'Armor, à Saint Brieuc

MSA 49 : Mutualité Sociale Agricole du Maine et Loire

#### Et aussi

la Fédération des Comités d'Entreprises FACE-Cezam Bretagne

la Conférence des Villes de Bretagne

la Scop Initiatives Compétences

### ▪ 2 partenaires transnationaux

La ville de Florence (Italie) avec le Projet " TEMPO "

La ville d'Alaquas (Espagne) avec le Projet "EN ALAQUAS CONCILIARAS

## L'annuaire des participants

EYRAUD	FREDERIQUE		PARENT	02 40 82 64 36
DENIAUD	NICOLE	CIPU-CRFA	AGENT DE DEVELOPPEMENT	02 40 21 85 76
KEEGAN	KATHY	ASSOCIATION CROISSANCE PORNIC	AGENT DE DEVELOPPEMENT	
GOUJON	SYLVIE	DGAS	AGENT DE DEVELOPPEMENT	
TREGUET	JACQUELINE	CIDFF	DIRECTRICE	02 40 66 57 31
RAIX	JOSEPHINE	ASSOCIATION CROISSANCE PORNIC	TRESORIERE	02 40 21 69 39
GUBBIOTTI	AUDREY	ASSOCIATION CROISSANCE PORNIC	TRESORIERE ADJOINTE	02 40 82 86 19
PACAUD	VERONIQUE		PARENT	02 40 82 86 19
BONAZ	ANNE		PARENT	02 40 64 13 73
CUPERTINO	FRANÇOISE	ASSURGARD LA BERNERIE	PRESIDENTE	06 20 24 22 80
JANFFRIT	PAUL	ASSURGARD LA BERNERIE	TRESORIER	06 20 24 22 80
DALLOT	MARIE FRANCE	LES JEUNES ENFANTS DU PAYS DE RETZ	TRESORIERE	06 87 25 00 28
GUILLEMET	PIERRE FRANÇOIS	MSA 49	CONSEILLER ASS	02 41 94 28 10
STEVENIN	HELENE	GROUPE PROJET MODE DE GARDE	PARENT	02 40 64 29 14
LAPERRIERE	DOMINIQUE	AR 44	MEMBRE DU CA	02 40 54 55 18
MELET	BRIGITTE	ASSOCIATION CROISSANCE PORNIC	DIRECTRICE MULTI ACCUEIL	
GUIBAUT	CARLETTE	BAC A SABLE LE PELLERIN	DIRECTRICE MULTI ACCUEIL	
RICHARD	CHANTAL	CFDT NANTES	DELEGUEE	02 51 83 29 00
LEROUX	MARIE LINE	PAZ A PAS	VICE PRESIDENTE	02 40 02 76 73
GUICHARD	MICKAËLLE	MUTUELLE ATLANTIQUE ENFANCE ET FAMILLE	CHARGEE DE MISSION PE	
ROBARD	ISABELLE	JEUNES ENFANTS DU PAYS DE RETZ	PRESIDENTE	02 40 82 75 31
MILLES	VIRGINIE	ASSOCIATION CROISSANCE PORNIC	VICE PRESIDENTE	02 40 21 54 33
DUPRE	CELINE	AFR LOROUX BOTTEREAU	ANIMATRICE CLSH	02 51 70 90 15
JAN	PIERRE YVES	SCOP INITIATIVES ET COMPETENCES		06 63 92 07 99
JANIN	CELINE	ASSOCIATION CROISSANCE PORNIC	SECRETAIRE	06 23 22 66 16
BOURDON MINIER	MARIE HELENE	GROUPE PROJET MODE DE GARDE	PARENT	02 28 53 90 87
VALLEE	COLLETTE	LES POULBOTS ST BREVIN	PRESIDENTE	02 40 64 47 15
MERIAIS	AURELIA	LES POULBOTS ST BREVIN	TRESORIERE	02 40 43 22 00
VINCENT	ANNE	ANIMATION RURALE 44	CO DIRECTRICE	02 40 43 22 00
BESNARD	MARION	ANIMATION RURALE 44	STAGIAIRE	
BOURDAUD	THERESE	ANIMATION RURALE 44	CO DIRECTRICE	02 40 43 22 00
ROUSSET	EMMANUELLE	PARENBOUGE	DIRECTRICE	02 99 33 92 29
LEMEE	VALERIE	LES PETITS CHEF CHEF	PRESIDENTE	02 40 27 91 78
CRUSSON	LYDIE	MUTUELLE ATLANTIQUE	DIRECTRICE MULTI ACCUEIL	02 40 11 62 78
BARRAUD	VERONIQUE	AIDE RETZ	DIRECTRICE	02 51 74 11 01
LEVEILLER	ANNIE	ANIMATION RURALE 44	PRESIDENTE	02 40 43 22 00
HIVERT	MELANIE	MSA 49	CHARGEE D'ETUDE ASS	
CABANAL	JOCELYNE	PARENBOUGE	SECRETAIRE	
SANTERRE	MARILYNE	L'ESCALE BAMBINS	TRESORIERE	02 40 21 01 20
ANDRE	MAÏTE		PARENT	02 40 82 37 22
PITON	MICHELE	MUTUALITE FRANÇAISE COTES D'ARMOR	COORDINATRICE	02 96 75 63 61
COUILLEAU	FRANÇOISE	UDAAFAM 44	MAMHIQUE22	
FRBEZAR	STEPHANIE	LES PETITS CHEF CHEF	TRESORIERE	02 40 39 43 05
MERAND	BERNARD	CRES BRETAGNE	SECRETAIRE	02 40 27 80 56
GOURDE	NATHALIE	GROUPE PROJET MODE DE GARDE	DELEGUE GENERAL	02 99 85 83 53
PORITER	MARIE ISABELLE	ADT	PARENT	02 51 74 11 19
PATILLON	CHANTAL	GROUPE PROJET MODE DE GARDE	RESPONSABLE DE SECTEUR	02 40 54 85 51
PERTUY	ELISABETH	ASSOCIATION CROISSANCE PORNIC	PARENT	02 40 82 43 36
LECROM	VALERIE	CREATION SONORE	PRESIDENTE	06 61 83 19 20
DESGRIS	ANNE LAURE	CRES BRETAGNE	CHARGEE DE MISSION	02 51 74 27 93
			MARGUERITE	02 99 85 83 53
GAUTIER	PATRICIA	ASSOCIATION CROISSANCE PORNIC	DIRECTRICE MULTI ACCUEIL	02 40 82 41 63

**Le groupe projet a choisi de cibler comme thème de travail :  
Evolution et innovation de la garde atypique de l'enfant de la naissance à 10 ans  
(minimum).**

Pour bien se comprendre il faut bien s'entendre ! il a donc posé les définitions suivantes :

évolution : on entend par évolution l'adaptation, ou l'augmentation des horaires ou des ouvertures d'un mode de garde existant,

innovation : on entend par innovation, la création d'un mode de garde non existant actuellement sur le territoire (qui peut être tout simplement le territoire de la commune s'il s'agit par exemple de la création d'une halte sur une commune qui n'en a pas).

garde atypique : on entend par garde atypique la garde de l'enfant sur des horaires atypiques, mais également sur des temps non prévisibles (maladie...) et non couverts (vacances scolaires lorsque les centres de loisirs sont uniquement saisonniers par exemple...).